

L'usure professionnelle à l'éducation nationale

- Action & Démocratie demande la reconnaissance de l'usure professionnelle et de la pénibilité pour les métiers de l'éducation nationale.
- Action & Démocratie demande le rétablissement de la cessation progressive d'activité (CPA)

En 2020, plus de 80% des personnels ont préféré partir à la retraite dès qu'ils ont atteint l'âge légal de départ, quitte à subir une décote sur leur pension. C'est dire à quel point ils sont épuisés et pressés de tourner la page.

Comme vous le savez, le gouvernement veut porter progressivement l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans (en le repoussant d'un trimestre par an dès le 1er septembre) et accélérer le rythme de l'allongement de la durée de cotisation déjà prévu en 2014 par la loi dite Touraine (en ajoutant un trimestre supplémentaire de cotisation par an pour avoir une retraite à taux plein avec 43 annuités dès 2027 au lieu de 2035). Pour faire accepter ce recul en matière de droits sociaux, il promet en même temps de mieux prendre en compte l'usure professionnelle et la pénibilité, du moins dans certains secteurs, et d'offrir aux fonctionnaires le bénéfice de la retraite progressive, dispositif qui existe déjà dans le secteur privé, notamment pour pallier la difficulté des séniors à y conserver ou retrouver un emploi.

Nous reviendrons sur le sujet de la retraite progressive dès que nous en saurons plus et que, dans le cadre des concertations avec le ministre chargé de la fonction publique menées par la fédération des services publics de la CFE-CGC dont fait partie Action & Démocratie, nous pourrons en **discuter les modalités, faire valoir les spécificités des agents de l'éducation nationale et défendre la cessation progressive d'activité (CPA) dont nous exigeons le rétablissement.**

En ce qui concerne l'usure professionnelle et la pénibilité, tout est à faire. Et, quelle que soit l'issue des luttes auxquelles nous participons sans hésiter avec les autres syndicats pour

obtenir le retrait de la réforme, c'est un sujet sur lequel il faut qu'on avance enfin. **Il est inacceptable que l'usure professionnelle des personnels de l'éducation nationale continue de faire l'objet d'un déni de la part d'un ministère qui, par ailleurs, n'a de cesse d'alourdir notre charge de travail, d'organiser presque savamment la dégradation de nos conditions de travail et de contribuer ainsi directement à l'épuisement de ses propres agents.**

Pour Action & Démocratie, qui est le premier syndicat de l'éducation à avoir porté plainte contre un ministre en exercice en novembre 2019 pour non-application de la réglementation en matière de prévention, et qui n'hésitera pas à réitérer une telle démarche si besoin, l'usure professionnelle des personnels de l'éducation, et en particulier celle des personnels enseignants, doit être reconnue. Non seulement elle doit être prise en compte dans les discussions portant sur la retraite et l'allongement de la durée des carrières (même lorsque cela a été décidé auparavant), mais elle doit aussi être reconnue et mesurée à l'aide d'instruments appropriés et de critères objectifs qui devront être publiés dans le *Bilan social* du ministère, lequel se borne actuellement, au chapitre de la santé des personnels, à recenser les congés maladie et gloser inutilement sur leur nombre, leur durée, etc.

Tout est donc encore à faire pour obtenir enfin la reconnaissance de l'usure professionnelle et en tirer les conséquences qui s'imposent sur tous les plans. On ne peut se satisfaire d'un *statu quo* en ce domaine car l'épuisement et la souffrance des personnels sont manifestement en hausse. On ne peut davantage envisager un report de l'âge légal de départ dans ces conditions en prétextant que de toute façon, même à 64 ans, nous ne bénéficions déjà pas d'une pension à taux plein. Les chiffres démentent ces propos et la réalité est tout autre. En 2020, l'âge moyen de départ à la retraite des enseignants était de 60 ans dans le premier degré et de 62,8 ans dans le second degré (63 ans pour les hommes et 62,6 ans pour les femmes) mais seulement 18% des enseignants ayant pris alors leur retraite (donc avec un âge légal à 62 ans) l'ont fait avec une surcote, tandis qu'environ 40% l'ont prise avec une pension à taux plein et encore 40% en subissant une décote (et une décote supérieure à 15% pour plus d'un tiers d'entre eux !). En d'autres termes, les personnels qui partent actuellement à la retraite préfèrent en majorité le faire sans attendre, et ce en dépit des conséquences que cela entraîne sur le niveau de leur pension. **Ils partent en retraite dès qu'ils le peuvent car dans la plupart des cas ils n'en peuvent plus !**

Il est temps de traiter ce sujet avec sérieux. **Action & Démocratie s'en empare résolument et, avec la CFE-CGC, interpelle dès maintenant le ministre de la transformation et de la fonction publique ainsi que le ministre de l'éducation nationale afin que l'usure professionnelle soit enfin reconnue et que l'on définisse les modalités de sa prise en compte, aussi bien en fin de carrière que tout au long de la carrière, par les mesures d'aménagement et de prévention appropriées.** Vous pouvez d'ores et déjà apporter votre soutien à notre action en imprimant et en diffusant le texte de ce courrier afin de sensibiliser vos collègues. Vous pouvez également nous adresser vos témoignages et suggestions.